

FICHE PRATIQUE URBANISME N°8 RÉALISER UNE CLÔTURE

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE CLÔTURE

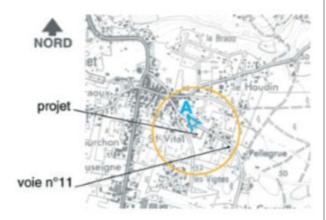
DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires - Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

UN FORMULAIRE
Cerfa n°13703*10

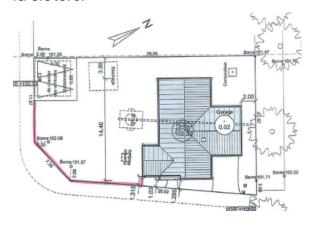
2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la clôture.



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES : Surlignez les limites du terrain impactées par la construction de la clôture.

UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de clôture.



5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET:

- La nature et les couleurs des matériaux apparents,
- La hauteur de la clôture.

6 UNE PHOTOGRAPHIE

Elle permettra de situer l'emplacement de la future clôture.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Contactez le service Urbanisme du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tél.: 02 51 63 58 53 – mail: urbanisme@paysdemortagne.fr

